



Comment justifier votre Quotient Familial ?

Vous êtes allocataire de la CAF

Votre Quotient Familial figure sur les attestations de paiement que vous recevez.

Ces attestations peuvent aussi être éditées :

- à partir du site internet de la CAF (www.caf.fr)
- à partir des bornes en libre-service dans les accueils de la CAF 31

Merci de nous fournir une attestation de moins de 3 mois

Vous n'êtes pas allocataire de la CAF

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non-imposition).

$$\text{Quotient Familial Mensuel} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{(12 \times \text{Nombre de parts fiscales})}$$